Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-06_11_2025-DE

SEANCE DU 27 Novembre 2025

Le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Claude PIRIOU à la Mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 17 novembre 2025	
Présents :	Claude PIRIOU	Alexandre LE DANTEC
	Laure ROPERS	Gérard LE CABEC
	Arnaud LE BRAS	Claude HAMON
	Eric MORDELET	Guirec SCOLAN
	Odile HERVE	Joël PIRIOU
		Clet LE NORMAND
Absents excusés :		
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	Odile HERVE	

N° 06.11.2025 – classement sans suite consultation MOE – maison EVEN :

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles relatifs aux marchés de maîtrise d'œuvre ;
VU la consultation engagée par la Commune pour la mission de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de la maison EVEN, destinée à accueillir un commerce/bar et un logement ;

et

CONSIDÉRANT que la consultation initiale a été lancée alors que certaines études préalables avaient été réalisées hors marché, alors qu'une mission de maîtrise d'œuvre doit couvrir l'ensemble des phases, y compris la définition du projet ;

CONSIDÉRANT que la sécurisation de l'opération nécessite de reprendre la consultation selon une procédure conforme au Code de la commande publique ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

1 – CLASSEMENT SANS SUITE

DÉCIDE de classer sans suite, pour motif d'irrégularité de procédure, la consultation initiale portant sur la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de la maison EVEN ;

DIT que les documents remis dans le cadre de cette consultation ne pourront être utilisés qu'à titre informatif, sans aucune valeur contractuelle ;

2 – LANCEMENT D'UNE NOUVELLE CONSULTATION

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212202832-20251127-06_11_2025-DE

DÉCIDE de lancer une nouvelle consultation ouverte, conformément au Code de la commande publique, couvrant l'intégralité des missions de maîtrise d'œuvre dès la phase APS ;

PRÉCISE que cette consultation sera publiée via la plateforme **Mégalis Bretagne** et ouverte à un champ élargi de cabinets,

AUTORISE le Maire à engager l'ensemble des démarches nécessaires au lancement de cette nouvelle consultation, à signer les pièces afférentes et à effectuer toute formalité administrative utile ;

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Claude PIRIOU,

MAIRIE DE SAINT CLET
22260

La Secrétaire de séance,
Odile HERVE